

# LICENCE DROIT, 1<sup>ère</sup> année (L1)

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Responsable pédagogique : Marc GUERRINI, Professeur

## I. Organisation

L'organisation de la première année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :

**Article 1 :** Le programme d'enseignement de la première année de Licence de Droit est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD). Certaines de ces unités d'enseignement (UE) font partie d'un bloc unité générique (UG) dénommé « Les fondamentaux ». Ce dernier point est essentiel pour comprendre les règles de validation de la formation exposées dans la partie II du présent règlement.

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

**Article 2 :** Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

**Article 2.1 :** les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 1 » :

FONDAMENTAUX 1	CM	TD
<b>UE1 Droit civil (les personnes)</b>	30h	15h
<b>UE2 Droit constitutionnel 1</b>	30h	15h
<b>UE3 Formation historique du droit</b>	30h	15h

**Article 2.2 :** Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE4 « Enseignements d'ouverture » :

UE4 Enseignements d'ouverture	CM
Introduction au droit	30h
Relations internationales	30h
Vie politique française 1	30h

**Article 2.3 :** Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « compétences transversales 1 ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme [www.fact.unice.fr](http://www.fact.unice.fr) :

UET Compétences transversales 1
Compétences écrites 1
Compétences informationnelles 1
Anglais 1

**Article 3 :** Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

**Article 3.1 :** Les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux unités d'enseignement de l'UG des « fondamentaux 2 » :

FONDAMENTAUX 2	CM	TD
UE5 Droit civil 1 (les personnes)	30h	15h
UE6 Droit constitutionnel 2	30h	15h

**Article 3.2 :** Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE7 « Enseignements complémentaires 1 » :

UE7 Enseignements complémentaires 1	CM
Histoire du Droit	30h
Vie politique française 2	30h

**Article 3.3 :** Les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE8 « Enseignements complémentaires 2 ». L'enseignement « organisation administrative » est obligatoire, le second enseignement est laissé au choix de l'étudiant :

UE8 Enseignements complémentaires 2	CM
Organisation administrative	30h
Grands système juridique (choix n°1)	30h
Histoire institutionnelle de la France contemporaine (choix n°2)	30h

**Article 3.4 :** Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UET « compétences transversales 2 ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme [www.fact.unice.fr](http://www.fact.unice.fr) :

UET Compétences transversales 2
Compétences numériques 1
Compétences préprofessionnalisation 1
Anglais 2

**Article 4 – Contrat pédagogique :**

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

**Article 5 – Assiduité :**

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

## II. Contrôle des connaissances

**Le contrôle des connaissances de la première année de Licence de Droit se déroule selon les modalités suivantes :**

**Article 6 :** Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE, UE, UG y sont également renseignées.

**Capitalisation :** il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. S'agissant des UE fondamentales, seule l'UE est capitalisable et non pas les notes obtenues en épreuve terminale de CM et en contrôle continu de TD qui la composent. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

**Compensation :** La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

**Article 6.1 :** Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

A noter que pour l'UET des compétences transversales, l'étudiant doit également obtenir une note minimum de 8/20 en langue anglaise pour valider son unité.

**Article 6.2 :** Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne pondérée des UE compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne de l'UG des fondamentaux est supérieure ou égale à 10/20. Les UE qui la composent se compensent entre elles.

**Article 6.3 :** L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant remplit la double condition suivante :

- La moyenne des semestres compensés entre eux est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne des UG « fondamentaux 1 » et « fondamentaux 2 » compensées entre elles est supérieure ou égale à 10/20.

#### **Article 7 – Dispense d'assiduité :**

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

#### **Article 8 – Session 2 :**

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant est convoqué en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

**Article 8.1 – Dispositions générales :** l'étudiant doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement (UE4, UET, UE7, UE8, UET) ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

**Article 8.2 – Dispositions spécifiques :** l'étudiant doit passer une épreuve unique pour chaque UE fondamentale (UE1, UE2, UE3, UE5, UE6) dans laquelle il n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné si l'UG « fondamentaux » du même semestre est elle-même ajournée, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

#### **Article 9 – Bonus :**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

#### **Article 10 – Mentions :**

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

#### **Article 11 – Redoublement :**

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

# LICENCE 1 - SEMESTRE 1

Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	1ère session			2nd session	
							Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Continu (CC)		Contrôle Terminal (CT)	
								Nature	Durée	Nature	Durée
<b>UG</b>	<b>Fondamentaux 1</b>			<b>OUI</b>	<b>OUI</b>						
<b>UE</b>	<b>UE1 Droit civil 1 (les personnes)</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>					<b>ECRIT</b>	<b>2H</b>
ECUE	Droit civil 1 (les personnes) - CM	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Droit civil 1 (les personnes) - TD	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
<b>UE</b>	<b>UE2 Droit constitutionnel 1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>					<b>ECRIT</b>	<b>2H</b>
ECUE	Droit constitutionnel 1 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Droit constitutionnel 1 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
<b>UE</b>	<b>UE3 Formation historique au droit</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>					<b>ECRIT</b>	<b>2H</b>
ECUE	Formation historique du droit (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	2H		
ECUE	Formation historique du droit (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
<b>UE</b>	<b>UE4 Enseignements d'ouverture</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>						
ECUE	Introduction au droit	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Relations internationales	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Vie politique française 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
<b>UE</b>	<b>UET Compétences transversales</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>						
ECUE	Écrites 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Informationnelles 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min

# LICENCE 1 - SEMESTRE 2

							1ère session			2nd session	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Elément	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
<b>UG</b>	<b>Fondamentaux 2</b>			<b>OUI</b>	<b>OUI</b>						
<b>UE</b>	<b>UE5 Droit civil 1 (les biens)</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>					ECRIT	3H
ECUE	Droit civil 1 (les biens) - CM	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit civil 1 (les biens) - TD	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
<b>UE</b>	<b>UE6 Droit constitutionnel 1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>					ECRIT	3H
ECUE	Droit constitutionnel 2 (CM)	3	1	NON	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	3H		
ECUE	Droit constitutionnel 2 (TD)	3	1	NON	OUI	CCI (CC Intégral)	2				
<b>UE</b>	<b>UE7 Enseignements complémentaires 1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>						
ECUE	Histoire du Droit	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Vie politique française 2	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
<b>UE</b>	<b>UE8 Enseignements complémentaires 2</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>						
ECUE	Organisation administrative	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Grands systèmes juridiques	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
ECUE	Histoire institutionnelle de la France contemporaine	3	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	1H	ECRIT	1H
<b>UE</b>	<b>UET Compétences transversales</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>						
ECUE	Numériques 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Pré-professionalisation 1	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min
ECUE	Anglais 2	2	1	OUI	OUI	CT (Contrôle terminal)		ECRIT	45 min	ECRIT	45 min